est tout à fait normale dans une société, pour empêcher le racisme et la discrimination qui existe. Et donc, oui je pense qu'il faut prendre en compte cet acteur-là et trouver une façon de...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Avez-vous pensé à une façon? Parce que nous cherchons des façons.

2355

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Avez-vous songé à une façon?

2360 Mme VIRGINIE DUFRESNE-LEMIRE:

Je pense que c'est une excellente question et ça me fait plaisir d'y songer. Là, en ce moment, maintenant, j'aimerais mieux ne pas simplement proposer quelque chose qui ne serait pas assez réfléchi, mais je suis certaine que la prochaine personne qui va parler pourra en glisser un mot avec plaisir.

2365

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Alors, je me réserve la possibilité de lui poser cette question à la prochaine personne.

2370

Mme VIRGINIE DUFRESNE-LEMIRE:

Parfait.

2375

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci infiniment. Il n'y a pas d'autres questions? Merci beaucoup. Et j'appelle donc la prochaine personne dont on va nommer le nom, Maître Alain Arsenault.

2380	M. ALAIN ARSENAULT :
	Bonjour.
2385	Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :
	Bonjour Maître Arsenault.
	M. ALAIN ARSENAULT :
2390	Non, non, non.
	Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :
2395	Non pas de Maître. C'est citoyen.
	Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :
	Ici, c'est citoyen.
2400	Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :
	C'est vrai. Je pensais que c'était une tâche qui suivait partout.
	M. ALAIN ARSENAULT :
2405	Je tiens beaucoup à insister, je suis ici à titre d'Alain Arsenault, quoique je suis avocat, associé, puis bon, et cetera, et cetera. Et j'espère que vous allez comprendre pourquoi je veux être un citoyen dans ma conclusion.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2410

D'accord. Alors, allez-y, Monsieur Arsenault.

M. ALAIN ARSENAULT:

2415

Et je serai heureux de répondre à toutes les questions que vous allez poser tantôt.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Ah oui, oui. D'accord.

2420

2425

M. ALAIN ARSENAULT:

Effectivement, je suis avocat, je ne peux pas vous le cacher. Je m'occupe des questions de brutalité policière, SS, et cetera, depuis des lunes. Et, les questions que vous vous posez aujourd'hui, elles ont déjà été posées. Commission d'enquête sur le racisme dans l'industrie du taxi, est-ce que tout le monde se souvient en quelle année, 83. Il y a donc, 36 ans si je sais bien compter. Comité Bellemare en 88, commission parlementaire en 89 sur la déontologie, et cetera, et cetera. Puis, il y en a eu bien d'autres.

2430

À chaque fois on nous répond deux choses : formation et changement de culture. Changement de culture, la première fois que je l'ai entendu, c'est à l'arrivée massive des femmes dans la police, Maître Arsenault ça va tout changer. Ah oui! Alors, imaginez mon bonheur lorsque, pour la première fois, j'ai eu à interroger une policière. Mon client, chauffeur de taxi d'origine haïtienne dans la boite des accusés, juge, et cetera, et cetera. Policière arrive et elle témoigne, et on lui pose la question, qui a fait ça? Et la policière regarde tout le monde, regarde mon client, regarde le juge, me regarde. « Ah, ça doit être lui. Tous les noirs sont pareils. » Ça, c'était la policière qui nous amenait à un changement de culture, tous les noirs sont pareils. Et au dit d'un québécois aussi franc que je pense que je viens de vous le donner.

Formation. « Ah, écoutez maître Arsenault, on a décidé, tous les policiers, on va les passer à la formation. » Un de ceux qui étaient très favorables à ça et qui a fait beaucoup de formation, l'entrepreneur Serge Bouchard, par ailleurs, un de mes amis. Ce qui nous a valu quelques discussions assez vives du, « voyons donc, Alain, ils vont changer » Et bien, Serge Bouchard à la commission Viens, il y a quelques mois, a dit : « La formation, ça n'a jamais marché, on va arrêter là. Les racistes, il faut les filtrer à l'entrée et ne pas les admettre. Puis, si on en voit un en cours de route, il faut le mettre dehors. »

2445

Et Serge Bouchard a fait, pas juste ça là, mais, une partie de sa carrière sur la formation aux policiers. Je peux dire que Serge Bouchard a vu tous les policiers de la Sureté du Québec et probablement la moitié de la Ville de Montréal.

2450

Alors, qu'est-ce qu'on fait? Ça n'a pas marché, simplement. Ça n'a pas marché, c'est simple. Bon. Autre élément que je trouve intéressant, on assiste à - et ça pris des années - à la publication du rapport sur les interpellations policières, la lumière des identités raciales des personnes interpellées en août dernier. Extraordinaire. Sauf que ce qu'on oublie un peu, que le service de police a tout fait pour cacher, c'est le rapport Charest. Mécontentements populaires et pratiques d'interpellation au SPVM depuis 2005. Ce que le rapport a sorti au mois d'août existe depuis déjà, ça faisait, disons dix ans.

2455

2460

Ce rapport-là, la Ville de Montréal a tout fait pour le cacher. Ça a pris une ordonnance d'un coroner dans l'affaire Villanueva, pour avoir accès à ce document-là, qu'il soit effectivement rendu public. Et on nous sort un autre rapport, puis on dit : « Quoi, qu'est-ce qu'il y a? » Et là, ça c'est la perle de toute. Le directeur du service de police, nouveau directeur à Montréal, suite à la publication du rapport du mois d'août dernier et les journalistes le voient puis lui posent des questions. Et il dit : « Moi je trouve ça extraordinaire. Moi je vous dis qu'on n'a pas de policiers racistes. On a des policiers qui sont des citoyens et qui nécessairement ont des biais comme tous les citoyens peuvent avoir. »

À quoi ça sert, là, pourquoi est-ce qu'on discute aujourd'hui? Pourquoi vous faites ça? Ça fait 30 ans que ça donne rien. Le chef de police il vous le dit, il n'y en n'a pas de raciste. Ça règle le problème, on s'en va chacun chez nous.

2475

Moi, ce que je vous dis, la seule chose qui peut commencer à changer des choses, la seule chose, c'est que les autorités politiques, pas le directeur du centre de recherche de ci, de ça là, les autorités politiques en place reconnaissent clairement et sans aucune ambiguïté, qui à la fois du racisme, qu'il y a à la fois du profilage racial. Non pas que la société est raciste, non pas que le service de police est raciste, mais il y en a et qu'il faut le combattre.

2480

Deuxième étape. Quand on en attrape un, il n'y a pas de pitié. C'est plate à dire, on fout ça dehors, point à la ligne. Il n'y a plus de pardon. Il y a du monde qui meurt à cause de ça. Le problème, cependant, qui existe c'est combien de policiers? C'est toujours ça qu'on me pose comme question, et moi je dis, pas beaucoup. C'est déjà trop, mais pas beaucoup. Le problème il n'est pas au nombre de raciste puis de ceux qui font des systèmes racistes. Il n'est pas là, c'est le silence de la majorité policière.

2485

L'article 260 de la Loi de police qui a été adopté fin des années 90, dit : « Un policier doit dénoncer un autre policier qui ne se comporte pas correctement. » A été utilisé combien de fois, trois, quatre fois. Et plus souvent qu'autrement, c'est des policiers qui ont dénoncé des policiers parce que, exemple à Trois-Rivières, il y avait ivresse au volant d'un policier en civil qui était sur sa journée de congé, et qui a entrainé la mort de deux autres policiers d'ailleurs, et on a vu des choses semblables. Des policiers qui ont dénoncé d'autres policiers pour des affaires de job, excusez l'expression, il y en n'a pas eu.

2490

Exemple le plus parfait quant à moi, matricule 728. Elle a été débarquée ou congédiée de la police quand il y a eu un vidéo, on l'a vu et entendu puis c'était clair. Après, on a su qu'elle avait eu trois, quatre, cinq, six plaintes, mais que les policiers regardaient ailleurs, qu'elle était en duo puis son coéquipier a regardé ailleurs : « Ah, je ne suis pas sûr d'avoir vu ça. » C'est le silence complice des policiers. Et quant à moi, ces policiers sont aussi coupables que celui qui

commet l'acte. Et encore une fois, à moins d'une reconnaissance claire puis des mesures effectives draconiennes, on se reverra dans 20 ans. En tout cas, dans mon cas, probablement pas, mais il va y en avoir d'autres des commissions d'étude et des commissions de ci.

2505

Maintenant, regardons les institutions qui sont chargées de surveiller la police. Est-ce qu'elles sont crédibles, indépendantes et efficaces? Nommez-moi laquelle que vous voulez, je vous réponds non tout de suite.

Prenons exemple Commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal. On leur pose la question gentiment à des membres: « est-ce que c'est possible que la commission de la sécurité publique puisse adopter une résolution exigent du service de police que, n'importe quoi, la casquette à l'envers, le respect des gens, n'importe quoi. On n'a pas ces pouvoirs-là. Ah non, vous n'avez pas ces pouvoirs-là. Quels pouvoirs avez-vous. Euh... »

2515

2510

Les membres ne savent même pas les pouvoirs qu'ils ont. Ils ne savent même pas qu'ils peuvent contraindre quelqu'un à la police, d'entreprendre - pas une enquête sur un individu, d'entreprendre des études sérieuses, de répondre à des questions et de prendre des directives.

Ils ne le savent pas. C'est plate à dire, c'est du bon monde. On s'entend, c'est tout du bon monde. Ils ne le savent pas.

2520

Le bureau des enquêtes indépendantes, la crédibilité est assez extraordinaire. Elle est totalement absente. La commissaire actuelle, qui est en fin de mandat, envoie des lettres au service de police, de plusieurs corps de police, dont celui de Montréal : « Vous devez respecter telle directive. On lui répond : Bon, bye bye.- Je veux avoir telle affaire. - Bye bye. » Il y a eu des dénonciations dans les médias. Pensez-vous que c'est sérieux?

2525

On engage, et on engage que des gens en lien avec la police. Je connais quelqu'un, avocate, qui a de l'expérience sur les dossiers de polices, qui a de l'expérience sur les dossiers d'agressions sexuelles, qui pose sa candidature, passe le premier test : « Vous êtes dans la

banque, on vous rappelle. » Ils ne l'ont jamais rappelée. Et ce n'était pas quelqu'un qui était dans l'une des organisations policières. Vous voulez sous-entendre qu'on pourrait créer un bureau de surveillance de la police. Qui vous allez engager?

2535

Là, la fraternité va arriver puis va dire, ça nous prend du monde compétent. Ça nous prend donc des ex-policiers. C'est la recette. Il n'y a personne d'assez compétent qu'un policier pour enquêter sur un autre policier. Alors, qu'est-ce qu'on fait des juges qui enquêtent, qui font des procès ou qu'ils entendent des policiers témoigner. C'est des gens incompétents là.

2540

Poursuivons leur logique, c'est des gens complètement stupides, sont complètement à côté de la traque. Ils ne peuvent pas comprendre le travail policier. La juge Corbeil-Laramée, dans l'affaire de la perquisition, je la connaissais, elle était très bien, mais de quoi qu'elle se mêle. Elle a décidé qu'une perquisition qu'on avait faite de telle façon que ce n'était pas bon. Voyons donc. Elle ne connait pas le travail de la police.

2545

Le jour où on va avoir... Et en Colombie-Britannique, quand ils ont mis sur pied le bureau des enquêtes indépendantes, eux autres, ils ont dit : « On vous donne cinq ans pour que ça soit que des civils. » Ce n'est que ça. Prenez la Commission des droits de la personne, je ne me ferai pas encore une fois beaucoup d'amis, mais c'est effectivement le summum de l'inefficacité en la matière, ça, c'est clair.

2550

Déontologie policière. Avant, il y avait une commission de police. Il y avait au moins une chose à la commission de police. Ils faisaient des auditions, les gens pouvaient être accompagnés de leur avocat, interrogés, contre-interrogés. La commission est disparue pourquoi. Parce que tout ce qu'ils faisaient, c'était des recommandations, et aucun corps de police suivait les recommandations de la commission de police en disant : « Suspendez le policier pour un jour, deux jours, une semaine. »

Là, on a un commissaire en déontologie policière qui prend le moins de cause possible, qui peut sanctionner, mais façon huis clos, puis il accepte des évidences de discrimination, de propos discriminatoires. Il dit non, non. C'est un langage ordurier, c'est pas pareil.

2560

Sauf que ma solution, comme je vous disais, c'est la reconnaissance par les autorités publiques. La question qu'il faut se poser, parce qu'il y en a eu beaucoup qui ont été questionnés là-dessus: est-ce que l'administration actuelle, ou la future, on s'en fout, je ne veux pas personnaliser, qui va avoir le courage comme administration publique? Qui va avoir le courage de dire : « c'est fini, le prochain qui recommence, on le sacre dehors. » C'est clair ça. Puis, le jour où ça va être clair, puis le jour où il y en a un qui va se faire mettre dehors, bien la fraternité va dire: « oui bien là on a coûté cher en contestation, il va falloir qu'on fasse attention puis on va dire au monde, calmez-vous le pompon. »

2565

C'est juste ça. C'est plate, mais c'est mes 30 ans et plus d'expérience en la matière. Je vous remercie.

2570

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2575

Merci Monsieur Arsenault. Je vais vous poser une question sur ce que vous avez évoqué, mais sur lequel vous n'êtes pas revenu. La question de la filtration au moment de l'embauche. Vous dites, puisque c'est tellement difficile de les mettre dehors, en attendant qu'il y ait ce courage politique, on peut, au niveau de l'entrée, essayer de filtrer. En même temps, vous voyez tout de suite au niveau des droits et libertés, la délicatesse. On filtre en fonction de quoi, de tests, qui va être raciste? Comment est-ce que vous voyez ça? Je suis sûre que vous y avez pensé?

2580

M. ALAIN ARSENAULT:

2585

Écoutez, le filtre, ce qu'on cherche essentiellement, c'est deux choses. C'est quelqu'un qui est capable de prendre un recule, peu importe la situation, et quelqu'un qui n'a pas déjà des

biais, qu'il peut acquérir en cours de route aussi, mais c'est surtout à l'embauche quelqu'un qui n'a pas de biais. Or, malgré que je sois avocat et surtout pas psychologue, et surtout pas spécialiste en relation d'emploi, on m'a déjà dit à plusieurs occasions, sans être parfait, qu'il y a des moyens pour enquêter et évaluer, pour connaître un peu plus facilement les problèmes.

2590

2595

Je vous donne un exemple très classique. Un médecin il y a quelques années, qui a été accusé et condamné pour agression sexuelle sur une patiente. Par pur hasard, la même année de promotion de mon médecin de l'époque, que je connais bien. On jase puis il dit : « Ah on le savait. Comment ça, tu savais? On le savait que lui était pour se faire arrêter un jour ou l'autre. Comment ça? Bien dès l'université il avait tel comportement, il avait ci, il avait ta, ta, ta. Il m'explique toute l'histoire. » Tu regardes ça, tu dis : oui. Est-ce que des enquêtes peuvent, sur le passé des individus, sûrement. Est-ce que des évaluations psychologiques de postulants peuvent donner des indices? Sûrement. Et moi je pense qu'on doit passer par là. On est rendu là, oublions le reste. C'est, au minimum, c'est ça.

2600

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2605

Et selon vous, ce système de filtrage devrait-il intervenir au moment de l'embauche ou au moment de la diplomation à l'institut de police? C'est sûr qu'on parle de Montréal donc, on va parler de l'embauche.

M. ALAIN ARSENAULT:

2610

C'est sûr qu'on va parler de l'embauche. Pourquoi? Je ne dis pas que ça ne serait pas une bonne idée que ce soit plus tôt. Pourquoi? Parce que, entre autres, à Montréal, la composition de la société montréalaise est telle qu'on doit se poser ces questions-là. Mais ça ne veut pas nécessairement dire qu'on doit faire une évaluation seulement pour les questions raciales.

Moi j'ai vu des policiers qui n'ont rien à voir, puis je me disais: « oh, il y a quelque chose qui lui manque quelque part. » Très agressif, très tenté d'utiliser l'arme, et cetera, et cetera, dans un contexte non racial. C'est aussi ça qu'il faut prévoir, qu'il faut prévenir, plutôt. Ce genre d'évaluation peut nous permettre d'éviter des problèmes. Honnêtement, 728, puis je ne veux pas personnaliser puis je ne veux pas l'accabler, elle a eu son lot. 728, un moment, je pense que ça aurait été évident qu'à l'admission, elle n'aurait pas passé.

2620

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2625

Et j'abonderais en citant l'ancien chef de police, monsieur Bourget, qui disait : « Les chargés de missions, là, je m'en méfie. Quand ils arrivent, je m'en méfie. » Je suis sûre qu'il y a d'autres questions.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2630

Alors, je vais être rapide avec vous citoyen Arsenault.

M. ALAIN ARSENAULT:

Merci. J'ai oublié ma conclusion.

2635

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2640

Bien c'est ça. Je me disais, est-ce que sa conclusion c'est de nous dire combien les autorités politiques doivent faire un « statement *loud* and *clear* », et ça, bon, l'avocat peut le dire, le citoyen peut le dire. Y a-t-il autre chose, allez-y donc. Avant que je pose ma question, il nous reste trois minutes.

2645 M. ALAIN ARSENAULT:

Non... Je vais vous dire pourquoi j'ai tenu, pourquoi je fais ça depuis 30 ans? Pourquoi vous faites ça, Madame Alcindor depuis 30 ans, 40 ans, comme moi? Et vous aussi, pourquoi on fait ça? Qu'est-ce qu'on fait ici là? On perd notre temps, pourquoi on le fait? Pour nous?

2650

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Parce qu'on veut que ça change.

2655 M. ALAIN ARSENAULT:

Au début, moi je disais pour mon fils, mais il a 40 ans aujourd'hui. Il mesure 6 pieds, est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut l'achaler. Je lui souhaite bonne chance. Je fais ça pour mes petits-enfants. Deux magnifiques petites-filles de 15 et de 2 ans. C'est ça. C'est pour ça que je suis ici en tant que citoyen. Et grand-papa autrement dit.

2660

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2665

Alors, de grand-mère à grand-père, vous nous aviez donné un exemple de la Colombie-Britannique et de sa nouvelle commission, où une indication claire a été à la création: on vous donne cinq ans pour que ce soit complètement des civils qui dirigent cette commission, qui vont observer les comportements et les plaintes. Est-ce que vous avez d'autres... Votre collègue citoyenne, madame Dufresne-Lemire a aussi parlé d'exemples ailleurs au Canada. En avez-vous d'autres qui peuvent nous intéresser?

M. ALAIN ARSENAULT:

Il y en a eu d'autres, mais là je serais embêté de vous donner... Mais je sais qu'il y en a eu d'autres. Est-ce que c'est l'Alberta ou le Manitoba. Il y en a eu d'autres. Il y a eu à d'autres endroits où ce n'est même pas le cinq ans, ce n'est que des civils, dès la création.

2680

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

O.K.

2685

M. ALAIN ARSENAULT:

Et je vous dirais, si vous voulez connaître l'évolution, allez voir l'Ontario. Et surtout, allez voir la commission Martin, et allez voir Shaffner contre je ne m'en souviens plus, de la Cour suprême.

2690

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Shafter?

2695

M. ALAIN ARSENAULT:

où on a vu le rôle de la fraternité qui, son travail avant, pendant, et après pour couvrir les policiers, couvrir les plus belles bavures. Shaffner est extraordinaire. Je pourrais vous donner la référence exacte, je ne l'ai pas en tête, mais ça, c'est un bijou. Ça montre cette culture policière de suspicion, de camouflage puis de silence puis de protection entre eux. Ça, c'est la plus belle

Shaffner, qui vient de l'Ontario et là, vous avez parlé tantôt, brièvement, de la fraternité

2700

affaire.

Et, qu'est-ce que l'Ontario a vécu il y a cinq ans, on le vit aujourd'hui là. Dans le bureau des enquêtes indépendantes, ce qu'ils vivent aujourd'hui, c'était il y a cinq ans ou six ans ou sept ans en Ontario. C'est la même chose, on répète les mêmes erreurs. Puis les corrections qu'on apporte au Québec, c'est les corrections qui n'ont pas marché en Ontario. Ça fait que des fois, moi, j'ai plutôt l'impression de leur dire, coudonc, savez-vous ce qui se passe l'autre bord de la frontière?

2710

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Jean-François?

2715

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire:

Oui. Lors des audiences que nous avons tenues la semaine dernière, il y a deux, trois groupes qui sont venus nous parler de prévention policière, c'est-à-dire le, comment ça s'appelle? Le policing...

2720

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Predictive policing.

2725

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Voilà, exactement. Donc, le recours à l'intelligence artificielle pour faire de la prévision policière. Et, ces groupes-là ont souligné le danger d'un usage contre-indiqué de ces technologies-là, si on les nourrit de biais, notamment de biais racistes. Est-ce que, dans votre pratique, bien là je m'adresse un petit peu à l'avocat, avez-vous eu l'occasion de toucher à cette problématique-là?

M. ALAIN ARSENAULT:

2735

Effleurer cette problématique-là...

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire:

2740

Savez-vous si la police de Montréal, le SPVM, a déjà les deux mains dedans. Est-ce qu'ils ont des plans. Vous ne savez pas?

M. ALAIN ARSENAULT:

2745

Vous leur dites : « Avez-vous les mains dedans? » On ne sait pas si on a des mains. Mais, ce qu'ils font, ils sous-contractent avec la GRC, qui elle, a reconnu avoir les deux mains dedans. Ça fait que la police de Montréal a les deux mains dedans.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire:

2750

O.K.

M. ALAIN ARSENAULT:

2755

Le problème de toutes ces nouvelles technologies, c'est qui qui la contrôle véritablement, qui la contrôle véritablement. On a fait une belle étude, je reviens, je fais un parallèle avec l'étude du mois d'août, commandée par des policiers, faite par des gens compétents, j'en doute pas.

2760

C'est quoi le biais civil véritable qu'il y a au-dessus de ça. Il n'y en a pas. Quel est le biais civil, l'organisme civil de surveillance efficace, qui veut jouer son rôle, pas comme la commission de sécurité publique, qui veut jouer son rôle de surveillance des activités policières. Ça n'existe pas. Et on n'a jamais voulu créer un organisme de contrôle, un organisme d'évaluation civile indépendant et crédible. On n'a jamais voulu ça. Et on est en plein dedans avec ça, puis on le fait

entre bonnes mains. C'est un peu particulier, je vais dire ça poliment là. Ce qui n'est pas toujours mon cas.

Mme JUDY GOLD, commissaire:

J'ai une question.

2770

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Rapidement, madame Gold.

2775 Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui. Le commissaire à la déontologie policière applique le code de déontologie policière. L'outil d'analyse, c'est le code. Savez-vous s'il y a des articles dans le code qui touchent spécifiquement, explicitement, la question de racisme? Est-ce que le mot est là?

2780

M. ALAIN ARSENAULT:

Dans le code, il y a une expression, mais qui n'est pas racisme. On ne doit pas avoir des propos désobligeants ou quelque chose du genre. Non, non, non.

2785

Mme JUDY GOLD, commissaire:

Pas plus que ça.

2790

M. ALAIN ARSENAULT:

Non, non.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2795

Le mot racisme n'est pas là?

M. ALAIN ARSENAULT:

2800

À mon souvenir, absolument pas. Et regardez, je me souviens d'un cas où ils ont dit, non, non, c'est des paroles désobligeantes. C'est une policière qui a un homme d'origine algérienne devant elle. Puis, il y a des discussions puis elle dit : « Bien toi là, tu vas finir au paradis avec tes 17 vierges. » Il y a un autre policier qui se revire de bord : « Non, non, ce n'est pas 17, c'est 77. Ah oui. » Puis ce n'est pas du racisme ça là. Ce n'est pas de la discrimination là. C'est des paroles pas gentilles.

2805

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

De la grande culture.

2810

M. ALAIN ARSENAULT:

Hein?

2815

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

De la grande culture.

M. ALAIN ARSENAULT:

2820

Oui, de la grande culture très élaborée. C'est juste ça. Moi là, je pourrais vous en donner jusqu'à demain matin des histoires d'horreurs que j'ai vues en déontologie policière. À un point tel, moi je dis toujours : « N'allez pas là, ne perdez pas votre temps. Allez ailleurs, restez chez

vous. Vous allez perdre votre temps. » Moi on m'a interrogé comme témoin, à mon corps défendant. J'explique, on me donne une déclaration à signer. Puis là, je regarde et je dis: « vous avez rien compris. Rien compris. Bien oui, mais c'est ça que vous... Non, non, ce n'est pas ça que j'ai dit. Exactement pas ça. » Non, non. Le système... malgré que j'aime bien Marc-André Dowd, le nouveau commissaire, la déontologie policière, c'est une affaire de police, par des polices, puis pour des polices. C'est aussi simple que ça.

2830

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci infiniment, Monsieur Arsenault, et bonne fin d'après-midi. En souhaitant que nous n'ayons pas à attendre 20 ans pour des changements.

2835

M. ALAIN ARSENAULT:

Bonne chance.

2840

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Oui. Bien merci d'être venu. Je vais maintenant appeler madame Anuradha Dugal de la Fondation canadienne des femmes. Bon après-midi.

2845

Mme ANURADHA DUGAL:

2850

Bonjour. Merci beaucoup de m'avoir invitée aujourd'hui. Je suis directrice des initiatives communautaires et politiques à la Fondation canadienne des femmes. La Fondation canadienne des femmes est un organisme consacré au mieux-être des femmes et des filles au Canada, qui compte des dizaines d'années d'expérience en matière de lutte contre la discrimination et la violence faite aux femmes et aux filles.